

---

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR23.27PR  
concernant  
le budget pour l'année 2024**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 6, 13, 20 et le 27 novembre 2023 pour l'étude du budget 2024.

Elle était composée, de Mmes et MM. Raluca VILLARD, Laurent ROQUIER, Olivier JAQUIER, Ervin SHEU remplacé par David RYCHNER excusé le 13 novembre, Juan Antonio RAMIREZ remplacé le 13 novembre par Gildo DALL'AGLIO, Françoise PANASCI, Layla OUTEMZABET et de la soussignée, Présidente, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée le 6 et le 13 novembre de MM. Fabrice WEBER, chef du Service des finances, le 20 novembre de Pierre DESSEMONTET, Syndic ; Mme Carmen TANNER, co-syndique et Municipale en charge des ressources humaines ; Vincent RIMAZ, adjoint du chef de service des ressources humaines ; et de Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions pour la présentation détaillée du budget, de sa mise en perspective et des éclaircissements apportés.

### **Généralité sur le budget**

#### MCH2

Ce budget est le premier élaboré sur MCH2. Il s'agit d'une nouvelle norme comptable suisse pour les collectivités publiques. Si la plupart des Cantons ont déjà adopté ce système, L'Etat de Vaud n'a pas encore fait le pas pour les communes vaudoises. La Ville d'Yverdon-les-Bains est la première à faire cet exercice et joue un rôle pilote à l'échelle vaudoise. Pour les Conseillers et Conseillères communales, cela ne change pas beaucoup la lecture du budget, si ce n'est que la numérotation change et que la répartition des fonctions se base sur les activités et non plus sur les thématiques, ce qui induit quelques regroupements, voir des séparations suivant les cas. Les durées des amortissements sont modifiées avec MCH2 ce qui améliorera le résultat des exercices. Le but est d'harmoniser les règles entre toutes les communes suisses.

La Commission des finances remercie le Service des finances d'avoir traduit un certain nombre de tableaux entre MCH1 et MCH2 et surtout, d'avoir traduit les comptes 2022 et le budget 2023 aussi dans MCH2, ce qui permet de comparer les évolutions annuelles et d'avoir une meilleure compréhension de ce budget. Elle salue ce travail conséquent, fait avec rigueur et soucis de clarté.

#### Processus

Pour établir ce budget, la Municipalité a modifié sa manière de procéder. Jusque-là, les services de la Ville étaient invités à faire part de leurs besoins en établissant leur budget pour l'année suivante. Ensuite de quoi, la Municipalité coupait et taillait dans ces propositions pour tenir le budget. Ce processus ne permettait pas aux services de faire évoluer leur budget avec une vision à long terme. Pour l'édition de ce budget, la Municipalité a procédé différemment. Après les comptes 2022 connus au 15 mars, elle a tout d'abord posé un cadre général :

- L'indexation aux salaires de 1,7%
- La prise en compte de l'inflation sur les dépenses non compensées par des recettes

A partir de là, chaque service a reçu une enveloppe de solde, c'est à dire qu'ils avaient tous un objectif tenant compte des charges mais aussi des revenus. Libre à eux de faire évoluer leurs budgets en fonction de leurs besoins et leurs visions pour autant qu'ils respectent ce cadre.

Le processus de création des nouveaux postes s'est fait en dehors de ce processus, de la même manière qu'il a été fait depuis au moins 15 ans : chaque service dresse la liste des nouveaux postes dont il a besoin et le service RH centralise et transmet à la Municipalité qui opère des choix. Ceci se fait au mois de juin, en amont du budget.

### Équilibre entre les charges et les revenus

Bonne nouvelle, le budget 2024 présente des revenus supplémentaires plus élevés que les charges supplémentaires (CHF 15,13 mios contre 13,93 mios), mais les charges totales restent toujours plus hautes que les recettes (CHF 311 mios contre 302 mios), et le déficit prévisionnel est de CHF 8,99 mios.

Au niveau des revenus, deux recettes supplémentaires sont réjouissantes et pérennes :

- La révision de la péréquation intercommunale a eu comme premier effet de dé plafonner la Ville d'Yverdon de 2 points d'impôt, faisant monter le montant perçu par le système redistributif de CHF 1,55 mios.
- L'augmentation de l'impôt foncier de 1‰ à 1,5‰ qui génère une augmentation des revenus de CHF 2,35 mios.

A cela, pour bien comprendre le budget 2024, il faut ajouter les revenus escomptés suivants, plus conjoncturels :

- La hausse du prix de vente moyen des énergies (eau, électricité, gaz et taxe sur l'éclairage public)
- Une augmentation des recettes d'amendes et de radars, ainsi que de redevance d'utilisation de places de parc
- Les projets de vente de terrains au travers du PST

Au niveau des charges, les points saillants de ce budget sont :

- La création de 24 nouvelles places d'APEMS
- Une augmentation des postes de 21,58 ETP
- Une augmentation des subventions pour le Sport et la Culture, notamment pour permettre aux institutions culturelles subventionnées d'indexer les salaires de leur personnel fixe
- La hausse du cout d'achat de l'énergie
- Une hausse du cout d'exploitation des transports publics urbains
- Le transfert de la gestion des restaurants scolaires à la fondation Petitmaitre

### Autofinancement

Le mode de calcul de l'autofinancement est un peu différent sur MCH2. Les pertes sur créances ne sont plus prises en compte dans le calcul. Le montant de l'autofinancement 2024 augmente de plus de CHF 1 mio pour atteindre un taux de 18,52%. Cela reste dans la cible que s'est fixée la Municipalité, mais il reste une marge très faible, au-deçà de laquelle, il ne faudrait pas aller.

### Investissement, dette et amortissement

La Ville d'Yverdon est en déficit structurel. Le « grand équilibre » en langage financier n'est pas atteint. Le « petit équilibre » l'est toutefois, si on tient compte des amortissements dans la marge d'autofinancement. L'endettement continue d'augmenter, en raison du niveau des dépenses d'investissements prévus. Au plan des investissements, le montant prévu pour 2024 est de CHF 53,46 mios, mais il s'agit d'intentions, en réalité ce montant devrait s'élever à CHF 20- CHF 25 mios, ce qui correspond à ce que les services et le conseil communal peuvent absorber. Le montant de la dette prévue à fin 2024 est de CHF 339,46 mios.

Pour rappel, les amortissements les plus importants en cours sont le Collège des Rives avec CHF 1,57 mios, la route de contournement avec CHF 893'000.-, la STEP avec CHF 673'000.-, et la fibre optique pour plus de CHF 550'000.-.

## Dépenses et recettes par dicastères

### Points particuliers et explications

#### Administration générale

- Création d'une convention pour la cybersécurité entre l'UCV & l'État de Vaud pour mettre en place une unité pilotée par le Canton contre les cyberattaques. Toutes les communes vaudoises sont invitées à participer au financement. 2 ETP sont engagés directement à l'État de Vaud. Le montant est en francs / hab. Pour YLB c'est une facture de CHF 10'000.- (01200.3130.02)
- Rédaction d'un manuel sur les marchés publics à l'usage des services (01200.3132.00)
- Subvention de CHF 200'000.- pour des associations à Sports 5 avec contrepartie chez BAT > loyer du patrimoine administratif (01200.3636.00)
- Prestations offertes pour des événements sous convention > avec contreparties en recettes dans les services concernés (01200.3910.00)
- Création d'un service numérique avec une nouvelle cheffe de service et du personnel auxiliaire pour développer le projet (02200.3010.00 + 3010.10)

#### Finances et Tourisme

- Nouveau poste d'analyste financier (02100.3010.00)
- Nouveau poste pour le développement de Géoportail MAPNV et Geocity qui mettent en ligne les documents de l'administration. C'est un logiciel open source et mis en commun avec de plus en plus de communes alentour qui contribuent financièrement à son exploitation. Ce poste est compensé par les contributions des communes. (02231.3010.00)
- Équipement informatique nécessaire aux nouveaux postes (budget de CHF 5'000 frs/collaborateur-ice) + renouvellement ordinaire (0223.3113.00)
- Augmentation du montant forfaitaire pour l'ADNV : CHF 12,80 à CHF 16,10 / hab. compensé par la taxe de séjour qui n'est plus redistribuée à 100% mais plus qu'à 50% à l'ADNV. Gain de CHF 35'000.- pour Yverdon-les-Bains. (84000.3010.00)
- Avec MCH2, le *fonds d'égalisation à la péréquation* doit être dissout. Il reste CHF 3,6 mios dans ce fonds dont CHF 600'000.- prélevés en 2024. Il fera place à un *fonds de politique budgétaire* qui doit obligatoirement être affecté en cas de résultat positif - sans plafond, et prélevé en cas de déficit. (990004894.00)

#### Sport, Bâtiments et Jumelage

- Le nouvel ETP d'aide-nettoyeur est subdivisé en 5 postes à 0,20 ETP pour 5 établissements scolaires. Il manquerait 5 ETP sur l'ensemble des bâtiments scolaires (21700.3010.00)
- Le service développe un projet de valorisation du bénévolat, en chute libre, comme partout (34100.3105.10)
- Augmentation du soutien au Centre national de Judo suite à la décision du Conseil communal (34100.3636.08)
- Augmentation du loyer du stade pour Y-Sports qui passe de CHF 25'000.- à CHF 100'000.- charges comprises

#### Mobilité, Travaux et environnement, AggloY

- Hausse du coût des transports publics régionaux et urbains qui s'enregistre partout, et pas seulement à Yverdon. Cette augmentation concerne l'amélioration de l'offre dans le secteur Sud en soirée et en week-end, le renforcement de l'appui administratif et la hausse du prix de l'énergie. (62910.4910.00)
- Engagement d'un chargé de projet senior pour CHF 90'000.- pour la gestion de l'épuration. C'est un CDD qui ne passera pas forcément en CDI. + 1 stagiaire en GMAO. (72000.3010.10)
- Avec MCH2, il faut additionner les fonctions 72000 et 72001 pour voir l'équilibre des comptes des eaux usées.
- La taxe d'épuration est une taxe de CHF 9. / hab. qu'YLB paie à la Confédération. Cette taxe est versée dans un fonds qui soutient les communes suisses pour créer des bassins pour les micropolluants. Elle ne sera plus perçue lorsque les nouveaux bassins de la STEP de lutte contre les micropolluants seront pleinement opérationnels. (72001.3120.12)

### Jeunesse et cohésion sociale

- Sous UAPE (21800), le libellé *4260.07 Participation aux frais de pension camps* correspond aux contributions des parents à l'UAPE. Ce libellé prête à confusion.
- Augmentation des ETP pour les 24 nouvelles places d'APEMS (21801.3010.01)
- Les charges des restaurants scolaires changent. Elles seront transférées au 1<sup>er</sup> août à la Fondation Petitmaître qui en reprendra la gestion et l'exploitation. Le budget 2025 n'aura donc plus qu'une ligne de charge. (21802)
- Séparation des coûts des transports scolaires dans des comptes ad hoc, voulu par MCH2 (21910 > 21914)
- Augmentation de la subvention pour la CCSI (Commission Consultative Suisses-Immigrés) qui est mise à niveau avec les autres Commissions (COSY, Conseil des Jeunes) (57300.3634.11)
- Le renfort de la sécurité autour de Zone Bleue dans la cour de JECOS génère un coût de CHF 40'000.- (57900.3132.00)
- Augmentation des postes de stagiaires en post-formation au Service social (57901.3010.10)
- Le postulat sur le Point d'eau pourrait être mis en application en 2024 si le Conseil communal accepte le préavis ad hoc. Une partie des charges (57901.3636.00) sera alors prise en charge par un fonds cantonal de la CPSLA, la Commission pour la Promotion de la Santé et de Lutte contre les Addictions. (57901.4635.00)

### Sécurité publique

- Nouveaux postes pour un projet de lutte contre le harcèlement, avec compétences sociales (11100.3010.00)
- Création d'un nouveau compte qui permet de visibiliser les charges informatiques et de les ajouter à la facture de la PNV (11100.3133.00)
- La résiliation de la convention avec l'entreprise de pompes funèbres n'amène pas la suppression d'un service à la population. A l'exception d'une économie de CHF 50'000.- /an, cette diminution de charge n'aura pas d'impact sur l'administration. La convention avec l'entreprise de pompes funèbres datait de 1963 et n'avait plus de fondement légal. Les prestations de l'entreprise de pompes funèbres seront directement facturées aux familles des défunts selon la pratique usuelle et conformément au cadre légal en vigueur. (77100.3130.10)

### Urbanisme, RH, culture et durabilité

- Le nouveau statut du personnel engendre quelques modifications au budget : CHF 40'000.- pour compenser la semaine de vacances supplémentaire lorsque cela s'avère indispensable (02220.3099.00) ; les primes de fidélité sont activées dès 10 ans de service au lieu de 15, ce qui augmente l'enveloppe nécessaire de CHF 141'000.-
- L'amortissement des derniers travaux à la Marive est terminé (02902). Les frais de chauffage augmentent, en passant sur Ycad (chauffage à distance), et les frais sont refacturés aux différents utilisateurs (Salle de Gym, abri PC, etc).
- Les subventions aux associations culturelles augmentent de CHF 220'000.- dont CHF 100'000.- sont destinés à l'indexation des salaires du personnel fixe engagés par les associations culturelles subventionnées et sous convention (Musée d'Yverdon, Musée de la mode, Maison d'ailleurs, Castrum, Amalgame, etc), et CHF 200'000.- sont destinés à augmenter les subventions à la culture (Fête de la Musique, Nova jazz, Dérivée, 1er août à la Plage, projets à Sport 5, etc) (32900.3636.00)
- L'aide au cinéma augmente de CHF 40'000.- (open air, soutien aux projets culturels du cinéma bel air) (32900.3636.05)
- Suite à la rénovation de la bibliothèque, le service de la culture déménage dans un bâtiment non communal. Le loyer sera donc versé à un tiers. Le loyer et le déménagement engendrent une dépense supplémentaire de CHF 90'000.- (32900.3160.00)
- Un poste administratif pour la gestion des subventions du fonds de la durabilité (0,3 ETP) sera créé et financé par un prélèvement au fonds de la durabilité (78100.3010.00 et 78100.451100)

### Service des énergies

- Les budgets de fonctionnement du service ont fortement augmenté : + CHF 338'380.- à la direction (87900), + CHF 25'210.- à l'administration et aux finances (87906), + CHF 200'370.- au service commercial et développement (87905). Ces montants sont répartis ensuite en

charges indirectes dans chaque entité. Cela explique en partie la hausse de la taxe de l'éclairage public et l'augmentation du prix de l'électricité.

- Il est prévu d'augmenter la taxe de l'éclairage public. Bien que les heures d'éclairage diminuent la nuit, le prix de l'électricité a augmenté (achat et acheminement). Pour équilibrer ce compte, il est proposé d'augmenter la taxe. (61505).
- Le prix de l'achat de l'eau augmente, ce qui aura une conséquence sur le prix de la vente de l'eau (71000.4250.80). Cela s'explique par l'augmentation du prix de vente par Sagenor (71000.3101.81), et par une augmentation du prix de la consommation de l'électricité nécessaire à son pompage, notamment suite à une erreur de budget en 2023 (71000.3120.05)
- Une nouvelle fonction a été créée sur MCH2, regroupant les éléments liés à l'informatique (87904). La comparaison n'est que partiellement possible sur ce compte avec 2022 et 2023.

## Considérations

La Commission des finances s'inquiète de l'évolution des postes au sein des services de la Ville. Elle a entendu la délégation municipale et son projet de coupler à l'avenir le travail sur le plan des postes et le budget. Elle salue ce projet et soutient le principe de travailler sur le plan des postes en corrélation directe avec le budget et non de manière séparée, afin d'avoir une meilleure vision des besoins réels. Si la Commission des finances a bien conscience du besoin qu'il y a de combler un certain retard pris face aux besoins en postes dans certains services, il lui semble que la gestion de l'évolution du plan des postes se fait sans réelle boussole ni avec une considération suffisante pour l'équilibre des comptes de la Ville. Elle appelle à une plus grande rigueur et à une planification structurée sur le long terme. Elle réitère aussi sa demande qu'il soit évité de compenser des nouveaux postes par des prélèvements aux fonds, la pratique étant non pérenne financièrement.

La Commission de Gestion et la Commission des finances avaient dans un rapport commun remis à fin 2022, demandé à ce que les mouvements financiers entre la Ville d'Yverdon et l'ADNV soient mieux indiqués et plus lisibles. Le budget 2024 n'est pas beaucoup plus clair que les précédents à ce sujet et la Commission des finances le regrette. Les mouvements concernés sont :

- cotisation ADNV CHF 6.- par habitant x 30'000 habitants = CHF 180'000.-
- cotisation ADNV basée sur les recettes fiscales : CHF 131'200.- (01200.3636.16)
- cotisation de base de CHF 1.20 par habitant pour la commission tourisme inchangée par rapport à la situation actuelle pour CHF 36'200.- (84000.3636.00)
- cotisation complémentaire : supprimée pour toutes les communes qui la paie actuellement mais maintenue et harmonisée à CHF 16.10 (contre CHF 12.80 en 2023) par habitant pour les 7 communes « chefs-lieux touristiques », soit Grandson, Orbe, Romainmôtier, Sainte-Croix, Vallorbe, Yverdon-les-Bains et Yvonand pour CHF 486'220.- (84000.3636.00)

Rétrocession de la taxe de séjour harmonisée à hauteur de 50% pour toutes les communes qui la perçoivent (sur la base des comptes communaux) contre 97% aujourd'hui, les 3% restants finançant les frais de perception de la taxe par SSP.

- virement de la taxe de séjour à l'ADNV (50% de CHF 260'000.-) pour CHF 130'000.- (14000.3611.01)

Enfin, le budget serait plus facile à lire et à comprendre si les commentaires étaient plus nombreux et plus clairs. Cela éviterait des séances de groupe à rallonge et des allers-retours entre la Commission des finances, le Boursier et les Services. **La Commission des finances demande que les commentaires au budget (et au comptes) soient plus nombreux et plus clairs.**

## Remerciements

La Commission des finances tient à remercier l'ensemble des services pour les efforts consentis suite aux amendements sur le budget 2023. Elle est bien consciente de l'impact que les baisses demandées ont eu non seulement sur les prestations, mais aussi sur le fonctionnement des services.

La révision de la péréquation intercommunale vaudoise est une excellente chose pour la Ville d'Yverdon-les-Bains qui souffrait d'un plafonnement injuste. La Commission des finances remercie la délégation communale qui siège au Grand Conseil, avec une mention spéciale à notre Syndic, qui a, tous partis confondus, œuvré et permis que la situation s'améliore pour notre Ville.

Enfin la Commission des finances remercie le Boursier communal, chef du service des finances pour sa grande disponibilité et pour ses explications claires et complètes.

## Conclusions

La Commission des finances salue le travail considérable qui a permis à notre Ville de passer de MCH1 à MCH2, avec un budget 2024 permettant la comparaison avec 2022 et 2023, et remercie le Service des finances pour son travail pilote auprès de l'État de Vaud.

Elle se félicite de l'augmentation des recettes pérennes de près de CHF 4 millions, due à l'augmentation de l'impôt foncier voté par ce Conseil en octobre dernier et au relèvement du plafond de la péréquation cantonale de 2 points. Elle tient à remercier les élus et élus yverdonnois-es au Grand Conseil qui ont œuvré pour que les règles de la péréquation soient modifiées et place beaucoup d'espoirs dans la nouvelle formule qui sortira des travaux du Conseil d'État et du Grand Conseil.

La création de 24 places supplémentaires d'APEMS est à relever et à saluer. C'est un jalon important face aux besoins qui restent à combler dans l'offre parascolaire.

L'ensemble de la Commission des finances s'inquiète de l'évolution des postes au sein des services de la Ville. Elle salue le projet de la Municipalité qui consiste à travailler sur le plan des postes en corrélation directe avec le budget et non de manière séparée. Elle appelle à une plus grande rigueur et à une planification structurée du plan des postes sur du long terme. **Elle émet le vœu que l'augmentation des postes diminue significativement les années prochaines, exception faite pour les besoins en places d'accueil de jour.**

La Commission des finances s'inquiète aussi d'avoir un service des énergies qui pratique les prix parmi les plus hauts de Suisse romande alors que la population yverdonnoise est parmi les plus pauvres du canton. La politique du pollueur-payeur a ses limites face une population qui est avant tout locataire et qui n'a donc que très peu de prise sur la consommation en énergie des bâtiments qu'elle habite. Si la Commission des finances salue et encourage les efforts entrepris par ce Service et la Municipalité pour la transition énergétique, elle encourage cette dernière à trouver les moyens de sortir de la fourchette haute du comparatif romand où se trouve actuellement Yverdon, notamment en maîtrisant l'augmentation des frais généraux du service.

Enfin, la majorité de la Commission des finances salue l'augmentation tant attendue des subventions pour les associations culturelles, notamment celles destinées à indexer les salaires des équipes fixes salariées par les associations qui sont au bénéfice d'une convention avec la Ville. En regard, et sans vouloir les comparer ou les opposer, l'ensemble de la Commission des finances trouverait équitable que des augmentations plus conséquentes pour les associations sportives au bénéfice d'une convention avec la Ville soient envisagées lors des prochains budgets.

C'est à une évidente majorité que la Commission des finances vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à accepter ce budget tel que proposé par la Municipalité.

Sophie MAYOR  
Présidente



Yverdon-les-Bains, le 4 décembre 2023